Coffres à louer

Autor(en): **Pochon, Charles-F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 883

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1019899

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ECONOMIE

Le rachat des créances

■ (*ag*) Lors de sa conférence de presse d'automne, à Genève, M. Hanselmann, directeur général de l'UBS, a abordé, comme le veut ce type d'exercice, divers problèmes d'actualité.
Sujet qu'il ne put contourner: les relations avec le Tiers monde. M. Hanselmann ne croit pas à la possibilité d'annuler la dette de certains pays, faute de critères sûrs pour désigner, sans inégalité de traitement, les bénéficiaires. De surcroît, a-t-il dit, ce qui conditionnera le développement, ce n'est pas l'abolition des dettes, mais la possibilité de bénéficier de nouveaux crédits commerciaux.
La dette du Tiers monde partage les camps, selon des frontières imprévisibles. Le président Mitterrand se déclarait, à Genève aussi, opposé à ce type de thérapeutique. En revanche, le Canada pour les Etats africains francophones d'abord, puis anglophones aussi, faisait le geste. La SBS plaidait, il n'y a pas longtemps, pour qu'une solution soit recherchée. Prudence de l'UBS. Etc...
Quelques pièces pour ce dossier.
● La pratique du renoncement à une dette est connue dans les affaires ordinaires: concordat, réduction du capital social.
● Elle n'est pas incompatible avec la relance d'une entreprise. L'allègement des dettes est renforcé souvent par l'octroi de nouveaux crédits. On peut donc imaginer qu'un pays pauvre bénéficie à la fois d'une remise de dette et de nouveaux prêts commerciaux.
● Pourraient être pris en considération, sans arbitraire, les pays les plus pauvres, quand la dette, quelle que soit son taux, représente une sorte de prélèvement sur la chair même de la population.
● Il serait concevable que ces rachats de créances soient assortis de conditions politiques: part dans le budget des dépenses militaires, des dépenses administratives, pour autant qu'il y ait consensus international sur la définition de normes.
● Pour les Etats les plus pauvres, les sommes en jeu sont de faible envergure. Rappelons que les bénéfices de la Banque nationale sont de 2 à 3 milliards par an; que la Banque nationale consent des sacrifices importants chaque fois qu'elle intervient pour soutenir le dollar, à la baisse!
● Au lieu d'accumuler ses bénéfices ou de les distribuer comme certains le souhaiteraient, la Banque nationale pourrait en consacrer une partie aux rachats de créances des pays les plus pauvres, laissant aux banques commerciales la responsabilité des nouveaux crédits commerciaux.
Bref, il y a là un champ où la Suisse, en raison de la situation exceptionnellement prospère de la Banque nationale et de l'importance de sa place financière, pourrait mener une politique active.

ZURICH

Coffres à louer

■ (*cfp*) Il y a plusieurs manières de considérer le développement de la place financière zurichoise; deux publications récentes en témoignent.
Züri-Magazin, bimestriel gratuit tous-ménages, a consacré son numéro d'octobre à la place financière zurichoise. Que de louanges. Les lecteurs ont tout lieu d'être fiers de leurs banques. Ce sont de super-patrons et de super-contribuables, la formation et le perfectionnement du personnel sont encouragés, tandis que la culture bénéficie des largesses du mécénat bancaire. Et de conclure que les banques sont, à Zurich, aussi typiques que le lac de l'Uettliberg. Ce qui est certainement vrai en regard de ces quelques données extraites du *Züri-Magazin*:
● Plus d'un quart des employés de banques en Suisse sont occupés à Zurich, où ils sont 29'151.
● Deux-tiers des nuitées d'hôtel ont une relation avec les banques.
● Zurich est de loin la principale place boursière de Suisse. Sur le plan international, la majeure partie des opérations sur l'or transitent par Zurich. Même l'URSS utilise cette place financière, qui a largement participé au financement du miracle économique japonais d'après 1945.
La meilleure illustration de ce numéro représente une pelle mécanique remuant des pièces de monnaie. Illustration que l'argent ici se ramasse à la pelle?
Autre vision que celle du *Tages-Anzeiger Magazin* du 24 octobre, qui a rendu attentif aux effets du développement bancaire sur le marché immobilier de la ville de Zurich. Il faut toujours plus d'espace pour les bureaux et les comptoirs. Les immeubles sont achetés à des prix prohibitifs et nombre d'hôtels, d'entreprises et de commerçants sont obligés de fermer boutique, faute de pouvoir résister à cette occupation pacifique. Quant aux logements, ceux qui restent sont inaccessibles au commun des mortels.
La réalité confirme donc la réputation déjà bien établie de Zurich: on y trouve facilement une étable pour loger le veau d'or.

Unanimité

■ (*réd*) Dans sa séance du 2 novembre, le Grand Conseil zurichois a adopté à l'unanimité la loi sur les transports publics. Elle prévoit notamment la création d'une communauté tarifaire regroupant 190 lignes, exploitées par 30 compagnies et représentant un réseau de 1700 km desservant 1750 haltes.Les lignes CFF et le futur S-Bahn seront intégrés à cette mesure d'encouragement aux transports publics. La presse romande a superbement ignoré l'événement, dont nos députés pourraient pourtant s'inspirer.